

MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DE LA MINISTRE DE LA  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE, CHARGÉ DES TRANSPORTS  
**Monsieur Jean-Baptiste Djebbari**



Lyon, le 02 novembre 2020

Monsieur le Ministre,

La Fédération Française des Exploitants de VTC (FFEVTC) est l'une des principales organisations représentatives de la profession de chauffeur privé. A ce titre, nous siégeons dans la majorité des commissions départementales du T3P.

La crise sanitaire actuelle impacte très gravement notre activité, surtout que la plupart d'entre nous travaille pour une clientèle étrangère, qu'elle soit d'affaires ou de tourisme et que cette clientèle est quasiment absente de notre territoire depuis le mois de mars.

Cela entraîne pour toutes nos entreprises, de grandes difficultés et nombre d'entre nous ne savons pas si nous pourrions nous en relever.

Nous sommes conscients des efforts immenses faits par l'Etat pour soutenir l'économie et en particulier le secteur du tourisme, auquel nous sommes rattachés, mais nous souhaitons attirer votre attention sur un point particulier qui peut aggraver la situation de certaines entreprises de VTC.

En effet, l'article 1 de l'arrêté du 26 mars 2015 concernant les caractéristiques des véhicules utilisés par les exploitants VTC stipule que « En application du deuxième alinéa de l'article R3122-6 du code des transports, les voitures de transport avec chauffeur doivent être âgées de moins de 6 ans. »

Nombre d'entre nous voient arriver cette échéance avec angoisse car nous n'aurons pas, dans la situation actuelle, la possibilité de changer de véhicule, par manque de trésorerie ou par refus des banques de financer des achats de véhicules pour des entreprises en difficulté.

En conséquence, nous vous demandons, à titre exceptionnel, d'accorder la prorogation de ce délai de 2 ans afin de nous laisser le temps de revenir à une situation normale.

Cette dérogation n'impactera en rien le budget de l'Etat et nous permettra de continuer notre activité sans aggraver nos difficultés actuelles.

Nous comptons sur votre compréhension et votre aide pour nous permettre de passer cette période difficile pour tout le monde.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour la FFEVTC, le Président  
François DONNADILLE

P.J : Arrêté du 26 mars 2015



FF-EVTC - Secrétariat : 63 rue André BOLLIER 69307 Lyon Cedex 07

Tél 04 78 61 66 38 - [contact@ffevtc.com](mailto:contact@ffevtc.com) - [www.ffevtc.com](http://www.ffevtc.com)

Association loi 1901 n° W69 1080630

